

Quelle place pour la PME algérienne dans le processus du développement économique ?

D :Mohamed KADI

Maître de recherche

Centre de recherche en économie appliquée pour le développement (Cread)

Kadimohamed8@gmail.com

Résumé

Cet article se propose d'étudier le rôle des PME algériennes dans le développement économique national. Nous avons observé, à travers l'analyse descriptive des données issues du ministère de l'industrie de l'office national des statistiques que toutes les caractéristiques visibles dans les PME algériennes sont le produit de l'environnement économique algérien, influencé par une longue phase de transition d'une gestion socialiste centralisée vers une gestion plus libérale où l'initiative privée est encouragée. Ces caractéristiques sont aussi issues d'un environnement socioculturel qui influence le mode de pensée et d'actions des chefs d'entreprises

Mot clés : PME, économie algérienne, caractéristiques, environnement économique, développement économique

ملخص :

يهدف هذا المقال إلى التطلع على دور المؤسسات الصغيرة و المتوسطة الجزائرية في تنمية الاقتصاد الوطني، و ذلك بالاستعانة على الإحصائيات الواردة في الموقع الرسمي لكل من وزارة الصناعة والمناجم وكذا الديوان الوطني للإحصاء، ومن خلال الاطلاع على هذه الأخيرة، لاحظنا أن كل الخصائص المرئية في هذه المؤسسات هي عبارة عن نتاج للبيئة الاقتصادية الجزائرية، التي هي بدورها شهدت تحولاً في نمط التسيير من اقتصاد موجه إلى اقتصاد حر، انجر عنه التغير في الخصائص السوسيوثقافية و الذي انعكس بدوره على نمط التفكير الخاص برؤساء المؤسسات

الكلمات المفتاحية: المؤسسات الصغيرة والمتوسطة، الاقتصاد الجزائري،
الخصوص، البيئة الاقتصادية، التنمية الاقتصادية.

Introduction

La préoccupation de l'Algérie pour le soutien aux PME a connu ses premières manifestations au début des années 1990 (Korichi et al, 2013). D'abord marginale, avec la loi de 1993 portant sur la promotion de l'investissement, puis ce soutien s'est renforcé avec la loi d'orientation et de promotion de l'investissement de 2001, qui a mis définitivement l'investissement privé sur le même pied d'égalité que l'investissement public. Cet engagement du politique algérien pour promouvoir le secteur privé s'est renforcé au début des années 2000 par la création d'une série d'organismes chargés de promouvoir la PME, en l'occurrence le ministère de la PME le fonds de garantie et une batterie de programmes et de mesures incitatives pour développer ce type d'entreprises. Les raisons de cet intérêt au secteur privé et aux PME en particulier se rattachent à leur poids dans l'économie, à la reconfiguration du système productif à la suite des crises structurelles successives et la montée en flèche du chômage, notamment chez les jeunes (Madoui, Guillet, 2007). En effet, à la fin du troisième trimestre 2014, le tissu économique algérien comptait une population de plus de 852000 PME (personnes physiques, morales et entreprises artisanales), soit plus de 99% du total des entreprises (MDIPI, 2015). Cependant, cette population est dominée par la très petite entreprise (TPE) représentant plus de 90% du total des PME (MDIPI, 2015).

Comme l'indique Amarouche (2010), les PME algériennes dépendent, comme toute l'économie, des revenus d'exportation des hydrocarbures. Cette connexion quasi totale de l'activité des PME avec celle du secteur des hydrocarbures rend la possibilité de développement de ces entreprises très difficile. En effet, les revenus pétroliers font augmenter le taux de change réel de la monnaie

nationale permettant ainsi un net avantage aux importations par rapport aux exportations (Amarouche, 2010).

Ce papier se propose une analyse descriptive de la situation des PME algériennes et leurs caractéristiques en s'adossant sur des données fournies par le ministère de l'industrie et l'office national des statistiques. Cette analyse nous permettra d'identifier les principales caractéristiques des PME algériennes, appartenant aux différents secteurs d'activité, grâce à quelques croisements que nous jugeons pertinents. Entre-autres, les données utilisées dans cet article, nous permet d'exploiter plusieurs informations concernant ces entreprises notamment la taille, le secteur d'activité, la répartition spatiale et sectorielle.

1. Quelques éléments de réflexion sur les PME : diversité et spécificité

La diversité des définitions de la PME et leur évolution permanente, laissent parfois un malaise pour les économistes à cause de la difficulté d'unifier la conception de celle-ci, puisqu'elle n'a pas la même identité partout dans le monde. D'Amboise (1993) et Torrès (1998) soulignent l'imprécision du terme PME et les confusions que cela crée entre chercheurs lorsqu'il s'agit de faire des analyses comparatives. En effet, il existe ainsi une multitude de définitions qui tentent de prendre en considération les composantes aussi bien économiques, financières, juridiques que sociales d'une PME. Cependant, tant au point de vue juridique qu'économique, il n'existe pas à l'heure actuelle de définition exhaustive de la PME dans toutes les économies (Witterwulghe, 1998). À juste titre, Torrès (1998), estiment que la diversité est une première caractéristique de la réalité économique de la petite et moyenne entreprise. La diversité de la PME peut être exprimée par la dimension, c'est-à-dire la taille, comme elle peut être exprimée par la nature de son statut juridique.

Aujourd'hui, tous les chercheurs s'accordent à reconnaître la difficulté de cerner le concept de la PME. Pour cela, plusieurs chercheurs ont tenté de considérer la tâche définitionnelle comme un objet de recherche (D'Amboise, 1993 ; Torrès, 1998). D'Amboise (1993), souligne lui aussi l'imprécision du concept de la PME, ce qui rend la tâche plus difficile pour les chercheurs.

Cependant, quatre principaux courants de recherche sur la PME ont succédé depuis le milieu des années 1970 pour tenter de lui trouver une définition commune. Le courant de la spécificité, s'est développé durant la période 1975-1985, définit et considère la PME comme objet de recherche. Selon les partisans de ce courant, la taille de l'entreprise constitue un élément central déterminant sa spécificité puisqu'il occasionne des changements de nature. Le courant de la diversité, s'est développé durant la période 1975-1985, définit la PME comme un champ de recherche. Il considère que les PME sont hétérogènes, susceptibles de se différencier par l'activité, la forme de propriété, les stratégies adoptées et les modes de gestion.

Cette complication montre clairement que la taille ne constitue pas à elle seule, le critère sur lequel les chercheurs se basent pour identifier et étudier la PME. Le courant de la synthèse qui s'est développé durant les années 1980, quant à lui, considère que la spécificité des PME est modulable, c'est-à-dire que les PME sont plus ou moins spécifiques et diversifiées en même temps. Cette double dimension qu'offre le courant de synthèse permet d'intégrer la diversité des PME tout en gardant intacte leur spécificité (Torrès, 1998). Le courant de la dénaturalisation qui s'est développé au milieu des années 1990, considère que la spécificité de la PME ne doit pas être prise comme un postulat mais comme une simple hypothèse de recherche réfutable. Selon les partisans de ce courant,

les changements dans le degré d'autonomie de gestion (Bayad et Nebenhaus, 1994 ; Dubost, 1995), le degré d'autofinancement (Belletante et Levratto, 1995), le degré d'internationalisation (Guilhon et al., 1993 ; Moini, 1995), constituent un choc qui implique de profonds changements dans le mode de fonctionnement de la PME.

À partir des éléments développés, nous pouvons dire que la PME a été reconsidérée depuis les années 1970 comme un champ de recherche à part entière par rapport à la grande entreprise. Pour de nombreux chercheurs comme Torrès, pour distinguer la PME, le critère de la taille constitue un élément fondamental de distinction. À partir de ce qui a été développé, notre travail se base sur le critère de la taille (effectif des employés) qui sera retenu pour délimiter notre champ de recherche qui est la PME. La définition retenue est celle relative à la nouvelle loi sur la PME de 2015 promulguée par la loi n°02-17 du 11 janvier 2017 qui définit la PME selon trois critères : l'effectif des emplois ; le chiffre d'affaires ; le total du capital. En effet ces lois définissent la PME comme étant « *une entreprise de production de biens et / ou de services employant de 1 à 250 personnes dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 2 milliards de DA ou dont le total du bilan annuel n'excède pas 500 millions DA et qui respecte le critère d'indépendance* ».

2. Les structures d'appui à la PME : des multiplicateurs de création de PME

Plusieurs structures d'appui à la PME ont été créées à la fin des années quatre-vingt-dix. Ces structures visent l'amélioration de la performance et de la compétitivité des PME permettant de tirer profit du processus d'ouverture dans le cadre de l'accord d'association avec l'Union Européenne. À cet égard, des programmes sectoriels ont été créés touchant essentiellement le secteur agricole et industriel.

2.1. Le fonds de promotion de la compétitivité industrielle

Ce fonds est régi par les dispositions de la loi des finances de 2001, dans le but de faire des actions de couverture des dépenses d'expertise et d'assistance technique relatives à la normalisation et l'amélioration de la qualité des méthodes managériales et entrepreneuriales, la formation, la recherche et développement, l'essaimage. Ce fonds prend en charge des études d'expertise et d'assistance technique dans les domaines de l'élaboration des études et diagnostic, la formulation du plan de mise à niveau et le suivi des recommandations de ce plan dans ces différents volets : formation, qualité, marketing, technologie. Il assure le financement des investissements matériels destinés à la réhabilitation des équipements de production et à l'amélioration de la qualité des emballages des produits. Le financement de ces différentes actions est assuré par les dotations du budget de l'État et les financements extérieurs tels que le programme MEDA I &II.

2.2. Le programme national du développement agricole (PNDA)

Dans le cadre de la restructuration de l'économie nationale et de la réduction de la facture d'importation des produits agricoles. L'Algérie a lancé en 2000 un vaste programme du développement agricole. L'objectif était de mettre à niveau le secteur agricole et d'améliorer la production en quantité et en qualité afin de satisfaire la demande domestique en produits agricoles, d'une part. D'autre part, L'engagement de l'Algérie pour une libéralisation de son économie impliquant ainsi, son intégration à la zone de libre-échange Euro-méditerranéen et à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), incite à relever un défi qui réside dans l'amélioration de la

productivité et la recherche de la compétitivité de ces entreprises dans différents secteurs (Zoubeidi & Gharabi, 2013).

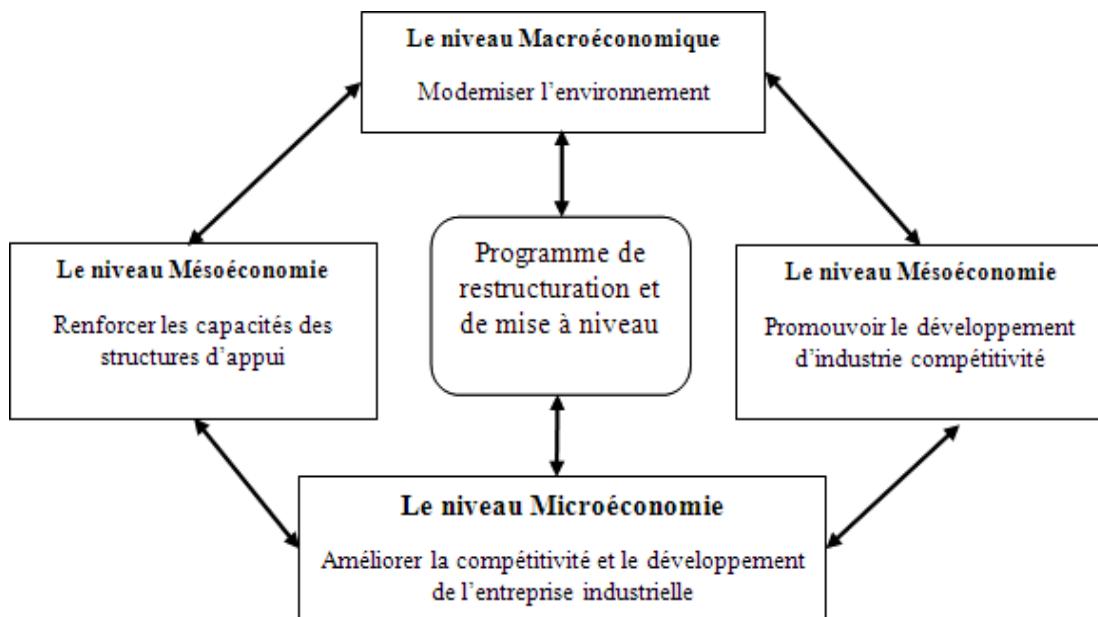
Dans le cadre du programme PNDA, les pouvoirs publics ont accordé plusieurs facilités financières pour secourir le secteur qui était déjà en souffrance en octroyant des primes d'incitation à la production. À titre d'exemple, les PME opérant dans la production du lait perçoivent une prime à la collecte du lait cru de 4 DA par litre et de 7 DA pour un litre produit. Certainement des résultats encourageants furent enregistrés dans de nombreuses unités de transformation mais sur le terrain, la facture des importations par l'État reste tout de même élevée. Selon Zoubeidi & Gharabi (2013), la production agricole durant la période 2000 à 2006, s'est améliorée considérablement, notamment dans la filière bovine et laitière. Cependant, cette offre locale n'arrive pas à satisfaire la demande intérieure en pleine expansion et la facture à l'importation du lait et ses dérivées qui sont passées de 373,7 millions de dollars en 2000 à 640,1 millions de dollars en 2008 (ONS, 2010).

2.3. Le programme pilote de mise à niveau des entreprises

À la fin des années quatre-vingt, un programme de mise à niveau des entreprises a été initié au Portugal. Alors que le Portugal est frappé par une crise économique, un programme stratégique de dynamisation et de modernisation est alors adopté. La réussite de ce programme au Portugal a incité d'autres pays méditerranéens à adopter ce programme pour redynamiser leur système productif (Joyal, 2010). L'Algérie s'est jointe à ce mouvement en 1999 sur une période de 5 ans en adoptant un programme de mise à niveau des entreprises privées qui a été au début très ambitieux. Selon Madoui et Boukerf (2009), les experts de l'ONUDI définissent la mise à niveau comme « *l'action d'amélioration des performances de l'entreprise (production et croissance) et de sa compétitivité pour lui permettre de se battre efficacement dans son nouveau champ concurrentiel, de s'y maintenir et d'y croître....* », (Joyal, 2010). Puisqu'il cherchait à accroître la compétitivité des entreprises, le programme touche à la fois le niveau macroéconomique (l'environnement externe à l'entreprise et les institutions), microéconomique (l'entreprise) et mésoéconomique (le secteur et la branche dans lesquels l'entreprise évolue) (Joyal, 2010). C'est dans ce cadre que fut adopté le programme Euro-développement PME (ED-PME) conjointement par le ministère de l'industrie algérien et la commission européenne. Pour ce qui concerne la participation financière, la commission européenne s'est engagée à fournir 57 millions d'euros, le gouvernement algérien s'est engagé à fournir 3.4 millions d'euros alors que 2.5 millions d'euros devaient être fournis par les entreprises participant à ce programme.

Il est à noter que ce programme de mise à niveau vise dans sa première posture à préparer les PME industrielles à faire face à la concurrence internationale dans le cadre des accords de libre-échanges qui ont été signés avec l'UE et la ZALE et à inscrire la PME algérienne dans l'exportation en favorisant les partenariats et l'aide à l'exportation. Cela se matérialise, entre autres, par des études de marché par branches d'activité, des structures d'appui et de proximité spécialisées dans la PME en l'occurrence les centres techniques et l'agence nationale de développement de la PME (Joyal, 2010).

Figure 1 : Structure et objectifs du programme de mise à niveau algérien



Source : [Joyal, 2010 cité dans Madoui et Boukerf \(2009b, p. 7\)](#)

À noter que le programme de mise à niveau ne finance pas l'investissement matériel, il couvre pour les entreprises bénéficiaires, les dépenses d'élaboration des diagnostics et des mesures touchant la formation et l'assistance technique. Pour assurer le bon fonctionnement de ces tâches, trois organes spécialisés ont été créés en l'occurrence, le fonds de la promotion et de la compétitivité industrielle (FPCI), la direction générale de la restructuration industrielle (DGRI) et le comité National de la compétitivité industrielle (CNCI).

2.4. Le fonds de la promotion et de la compétitivité industrielle (FPCI)

Alimenté par les dotations de l'État, les dons et les legs. Le FPCI est utilisé principalement pour financer les dépenses de mise à niveau liées à la promotion de la compétitivité des entreprises. Ce fond est doté d'une enveloppe de 31 milliards de dinars. Quant aux critères d'éligibilité au programme, l'entreprise doit employer 20 salariés et plus (sur l'année de référence) pour les entreprises de production et 10 salariés pour les entreprises de services liées à l'industrie.

2.5. Le comité national de la compétitivité industrielle (CNCI)

Qui est chargé de fixer les modalités de fonctionnement du FPCI. L'appropriation du programme au niveau des pouvoirs publics algériens a été excellente, dans la mesure où le ministère de l'industrie et de la restructuration (MIR), a initié son propre programme suivant le schéma : diagnostic stratégique global et accompagnement dans la phase de mise en œuvre et ceci en utilisant les différents dispositifs d'appui mis en place. Le bilan qui couvre la période allant de janvier 2002 (date de lancement) à décembre 2006 est bien maigre par rapport à l'objectif de départ qui consistait à mettre à niveau 1000 entreprises.

Tableau 1 : Bilan de la mise à niveau – phase diagnostique

Demande des entreprises	Entreprises publiques	Entreprises privées	Total
Reçues	235	171	406
Traitées	232	169	401
Retenues	155	135	290
Rejetées	77	34	111

Source : Ministère de l'industrie, cité dans Azouaou, 2009, p. 10

Tableau 2 : Bilan de la mise à niveau – phase de mise à niveau (décembre 2006)

Situation des dossiers	Entreprises publiques	Entreprises privées	Total
Soumis	89	54	143
Traités	88	53	141
Entreprises bénéficiaires	85	52	137

Source : Ministère de l'industrie, cité dans Azouaou, 2009, p. 10

Pour ce qui concerne les résultats, Madoui et Boukerf (2009) indiquent que depuis sa signature en 1999, le programme n'a pas connu des résultats significatifs. Selon les mêmes auteurs, sur les 2 147 entreprises ciblées, 668 PME ont été répertorié et seulement 405 se sont engagées dans le processus de mise à niveau, ce qui représente 61% du total des entreprises contactées et 18% de celles ciblées. À la fin de l'année 2005, 65 entreprises ont abandonné sur les 92 engagées après la phase de diagnostic. Durant la période 2001 à 2006, seuls 333 dossiers ont été traités et 228 finalement ont été retenus parmi lesquelles 117 ont été programmée pour bénéficier des aides du fonds pour l'application de leurs plans de mise à niveau après avoir finalisé le diagnostic. Tous ces résultats montrent clairement que ce programme constitue un échec puisqu'un nombre très limité d'entreprises a bénéficié de l'assistance alors que, dans les pays voisins, ce programme a bien réussi. En Tunisie, depuis 2000, 1300 entreprises ont adhéré au programme national de mise à niveau (PNMN) avec un investissement total de 1161,70 millions de dinars, soit un taux de réalisation global de 59%.

Il est clair que pour ce programme pilote de mise à niveau, les résultats n'ont pas été à la hauteur des attentes et des objectifs fixés. La complexité des procédures et la multitude d'organismes intervenants pour la mise en œuvre de ce programme, ont été les principales causes de son échec. D'autre part, la négligence, par ce programme, de la dimension régionale et les spécificités de l'environnement local des PME dans sa construction, a donné lieu à l'exclusion de majeure partie des PME qui ne remplissent pas les conditions d'éligibilité (Joyal, 2010).

2.6. Le nouveau programme national de mise à niveau des PME algériennes

Ce programme vient en complémentarité et en continuité aux dispositifs de mise à niveau déjà existants. Officiellement ce programme a été lancé en février 2007 pour une période de six ans, avec comme objectif la mise à niveau de 6000 PME. Une enveloppe d'un milliard de dinars par an est consacrée pour son exécution conformément aux conclusions du Conseil des Ministres du 8 mars 2004. Pour le pilotage de ce programme et l'accompagnement des PME sur le plan technique, l'État a promulgué la création de l'agence nationale de développement de la PME (ANDPME) par le décret exécutif n° 05-165 du 03 mai 2005. Cette agence a pour objectif d'accompagner les PME dans le processus de mise à niveau, elle vise également à développer les capacités des associations et des organisations professionnelles pour une meilleure compréhension et une meilleure assimilation du concept de mise à niveau, d'autant plus que les organisations en question détiennent un rôle prépondérant dans l'environnement de l'entreprise. Le programme s'articule autour des axes suivants : actions sectorielles (analyse par branche d'activité), actions régionales (identification des mesures par wilaya prioritaire), actions de mise à niveau de l'environnement institutionnel de la PME et les structures d'appui à la PME, et enfin des actions au profit de la PME.

2.7. L'état de la situation des PME en Algérie

En dehors des hydrocarbures qui représentent 27% du PIB, la production des PME privées devient de plus en plus importante dans les différents secteurs d'activité. En 2013, le secteur privé représentait plus de 57% de la production nationale totale (ONS, 2013). Sur le plan de la répartition géographique et sectorielle, les PME ont connu un développement considérable depuis le début des années 2000.

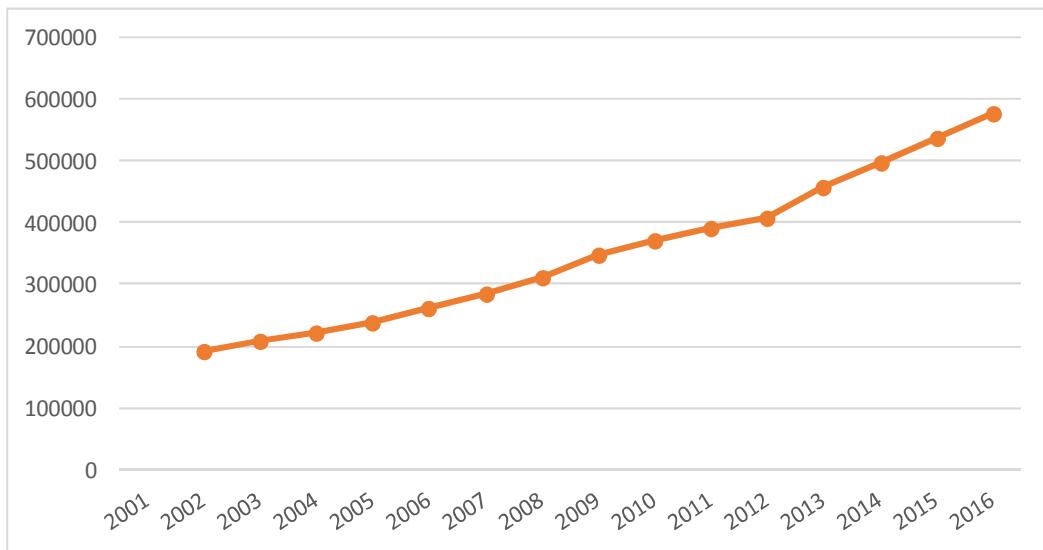
2.1 Les PME en Algérie : une émergence récente

Aujourd'hui, après plus de 30 ans de réformes économiques qualifiées par certains économistes algériens « d'inachevées », dans le sens d'ouverture et de transition vers une économie du marché, l'Algérie n'arrive toujours pas à faire émerger la PME comme acteur principal dans l'édification de ces transformations. La participation du secteur des PME dans la création de la richesse, d'emploi et à l'exportation confirme la faiblesse dont souffre ce secteur, malgré la dominance de ce type d'entreprises dans l'économie algérienne.

La promulgation des politiques de promotion de l'investissement tel que le décret législatif 93-12 relatif à la promotion de l'investissement qui a constitué la pierre angulaire pour la liberté d'investir en Algérie, ainsi que le mouvement entrepreneurial qui s'est développé ces dernières années pour la tranche des jeunes diplômés, qui a eu un effet positif sur le développement de l'entreprise privée (Nemri-Yaici, 2014). En 2001, la création de l'agence nationale de développement industriel (ANDI), la création de l'Agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes (ANSEJ) avec pour mission de promouvoir la micro-entreprise et en 2004 la création de l'agence nationale pour la gestion du microcrédit (ANGEM). Tous ces dispositifs expliquent aussi ce développement en matière de population de la PME privée. À l'opposé, les PME du secteur public ne représentent qu'une infime partie de la sphère des petites et moyennes entreprises. Durant l'année 2009, leur nombre a diminué par rapport à la même période de l'année écoulée. Elles passent de 637 à 598 PME. Il est clair que ces diminutions en nombre, résultent d'un fait économique marqué par la

restructuration et la réorganisation du secteur public dont la privatisation des entreprises est un élément majeur.

Graphique 1 : Évolution des PME durant la période allant de 2001 et 2016



Source : réalisé à partir des bulletins d'informations statistiques de la PME

Le graphique 1 illustre l'évolution annuelle des PME algériennes durant la période de 2001 à 2016. À partir de 2002, la croissance du nombre de PME créées est en nette augmentation. Cette dynamique dans la création de PME est liée principalement à la politique de promotion du secteur privé qui est concrétisée par la mise en place des différents organismes d'aide à la création d'entreprises telles que la CNAC, l'ANSEJ, et l'ANGEM. En parallèle, un recul dans le parc des entreprises publiques est enregistré.

On peut expliquer ce recul par, la difficulté financière de certaines petites entreprises publiques, et le mouvement de restructuration et la réorganisation du secteur public dont la privatisation est l'élément majeur de cette diminution. Ainsi que l'ouverture économique sur l'extérieur qui a pour impact déjà observé depuis quelques années, la disparition de nombreuses entreprises publiques et la difficile confrontation de beaucoup d'autres à la concurrence des produits étrangers. Par contre, cette évolution dans la création de nouvelles entreprises en Algérie relativement faible par rapport aux pays développés tels que les États-Unis, l'Angleterre et la France, où la capacité de création d'entreprise¹ est plus importante.

2.2 Le tissu des entreprises en Algérie : la dominance des TPE

Quelle que soit sa nature ou son statut juridique, la PME en Algérie est définie, selon la loi d'orientation de 2001, comme étant une entreprise de bien et/ou de service employant 1 à 250 salariés. Si on prend ce critère de découpage, durant la même année, c'est-à-dire 2001, près de 95% des PME sont des micros entreprises qui regroupent près de la moitié des salariés (44%) (Lallemand et al., 2007). Tandis que les statistiques du dernier bulletin d'informations statistiques de la PME

¹La capacité de création d'entreprises est pour chaque pays, le résultat de nombreux facteurs tels que le sens de l'entreprise (entrepreneur-ship) des individus, suscité et porté par les incitations de l'environnement : traditions, opportunités d'investir, facilités, aides, fiscalité et services d'appui. Elle est également liée aux procédures administratives de création juridique. Elle est mesurée généralement par le rapport entre le nombre d'entreprise créée et le nombre d'habitants (1000).

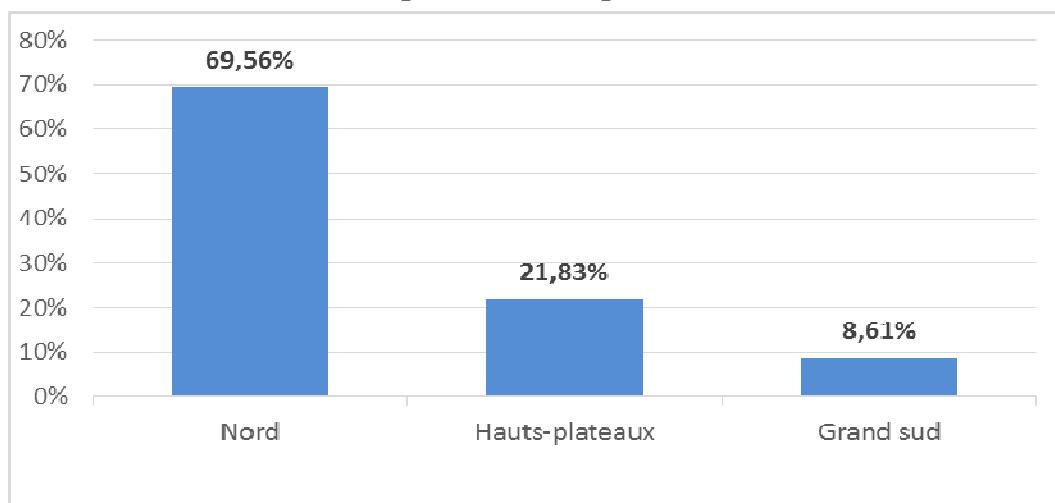
(2016), publié par le ministère de l'industrie, de la petite et moyenne entreprise et de la promotion de l'investissement montrent que sur 779 309 entités économiques qui constituent le tissu des entreprises en Algérie, près de 97% de ces entreprises se situent sur la tranche d'effectifs de 0-9 salariés. Cela indique que pendant 10 années, le tissu économique algérien reste toujours dominé par les TPE.

Par ailleurs, cet aspect n'est pas propre à la PME algérienne, de nombreux pays affichent une même prédominance du poids de la microentreprise dans leur économie, notamment en Autriche, Belgique, France, Grèce, Italie et Espagne. En moyenne, les TPE représentent 92 % de l'ensemble des PME dans l'Union Européenne en 2005 (Abbas, 2008) et entre 70 % et 90 % dans l'ensemble des pays de l'OCDE en 2000. Cependant, les micros entreprises des pays de l'OCDE sont caractérisées par une maîtrise des techniques managériales modernes et que la plupart d'entre elles affichent des niveaux de performances et de compétitivités très élevés ce qui les amène à se développer sur le marché international et domestique.

2.3 Une répartition géographique non homogène des PME

L'analyse de la répartition géographique des entreprises en Algérie, a fait l'objet d'une multitude de recherches, dans le but de cerner la problématique relative aux facteurs de la localisation et de la création des entreprises dans une région (Aknine-Souidi, 2005 ; Isli, 2005 ; Bouyacoub, 2006), en évoquant que le foncier, les services, le transport, l'histoire économique de la région et l'effet d'agglomération sont considérés comme facteurs explicatifs de la dynamique de la création et de localisation des entreprises en Algérie.

Graphique 2 : Répartition des PME privées par régions (centre, Hauts plateaux, sud) pour l'année 2017



Source : réalisé à partir des données du tableau n° 30, 1^{er} trimestre 2017.

Le graphique ci-dessus, fait apparaître que l'activité économique, en 2017, est inégalement répartie dans les différentes régions du pays. En effet, 69% de l'activité économique est concentrée dans le nord. Cette disparité est expliquée par la faible intensité démographique et le manque d'infrastructures qui permettent le développement de l'activité économique dans les régions les moins denses à savoir le sud (Madoui & Guillet, 2007). Par ailleurs, cette concentration dans la

région du nord peut être expliquée par l'effet de proximité aux centres d'intérêt (les marchés, institutions, zone d'agglomérations, ports et aéroports ...etc.) pour faciliter l'accès aux différents besoins comme les matières premières, le financement, la distribution des produits finis dans des meilleures conditions et la recherche permanente d'externalités positives engendrées par les infrastructures existantes au niveau des wilayas de cette région.

2.4 Évolution et création de PME en Algérie

L'indicateur le plus souvent utilisé pour déterminer la croissance des PME c'est le ratio de création d'entreprises. Ce ratio permet d'identifier tous les mouvements qui conduisent à la prise d'activité économique dans une région. Cet indicateur peut être exprimé par deux approches différentes : la première dénommée « *ecological approach* », calculée par le nombre d'entreprises créées au cours d'une année rapporté au nombre d'entreprises actives au 1^{er}janvier de l'année considérée. La deuxième, appelée « *labour market approach* », se base sur la théorie du choix entrepreneurial, proposée par Evans et Jovanic (1989), qui rapporte le nombre de création d'entreprises à la population active de l'entité géographique de base. Pour calculer cet indicateur, nous utiliserons la deuxième approche puisque la première servira à calculer le taux de croissance des entreprises plus loin.

Tableau 3 : Évolution du nombre de PME et du taux de création d'entreprises de 2002 à 2016

Années	Nombre de PME	Taux de croissance de création de PME	densité PME / population active du moment	densité PME/1000 habitants
2002	190340	/	3,02	6
2003	208791	9,7	3,29	6
2004	220405	5,6	3,3	7
2005	237505	7,8	3,61	7
2006	260131	9,5	3,73	8
2007	284955	9,5	4,12	8
2008	310215	8,9	5,04	9
2009	346493	11,7	5,41	10
2010	369876	6,7	5,73	10
2011	392333	6,1	5,82	11
2012	408 340	4,1	5,87	11
2013	459414	12,5	4,26	12
2014	496989	8,2	4,70	13
2015	537901	8,2	5,08	13
2016	575906	7,1	5,35	14

Source : établi à partir des bulletins statistiques de la PME/ PMI et des statistiques de l'ONS.

Si le taux de croissance calculé dans le tableau 3 indique une nette évolution dans la création des PME durant la période allant de 2001 à 2013, notamment grâce à la mise en place des dispositifs ANSEJ, CNAC et ANGEM , elles sont en revanche, de petites de taille. Les PME du secteur public ne représentent qu'une infime partie de la sphère des petites et moyennes entreprises. À la fin de l'année 2016, le nombre de PME publiques est de 390 entités (MDIPI, 2016). Il est clair que la faible représentativité de la PME publique dans l'économie algérienne, résulte d'un fait économique

marqué par la restructuration et la réorganisation du secteur public dont la privatisation des entreprises est un élément majeur.

Les différents indicateurs calculés dans le tableau 3 montrent clairement que l'entreprise est faiblement représentée dans l'économie nationale. En effet, une densité de 14 entreprises pour 1000 habitants en 2016 est loin d'être celle des pays de l'OCDE qui enregistrent une moyenne de densité égale à 45 à 60 PME pour 1000 habitants.

3. Discussion des résultats

Comme ça été indiquée tout au long de cet article, l'engagement de l'Algérie depuis le début des années 2000 pour promouvoir le secteur privé s'est renforcé par une multitude d'actions portant essentiellement sur les PME à travers des lois et programmes de promotions. Toutes ces tentatives ont permis un développement considérable de la petite et moyenne entreprise en Algérie sur le plan quantitatif.

Dans ce sens, Kadi (2013) a indiqué que même s'il est possible d'apprécier quantitativement le développement des PME à partir des données disponibles seulement depuis quelques années, il n'est pas facile d'approfondir l'analyse sur les nouvelles entreprises, notamment sur le plan qualitatif (organisation, fonctionnement et performance). Afin de remédier à cette difficulté, la technique d'enquête qualitative par des entretiens et des focus groupes reste un moyen privilégié de collecte de l'information quoiqu'elle nécessite des moyens humains et financiers importants (Kitzinger et al., 2004). À la lumière de ce qui a été développé précédemment, plusieurs caractéristiques relatives aux PME algériennes peuvent être dégagées.

Le tissu économique algérien est dominé par les entreprises de type « très petite entreprise » voir même de type « micro entreprise ». En effet, durant les 10 dernières années, la prégnance de la TPE dans la structure de l'économie algérienne semble être immuable, la majorité des entreprises ne sont pas inscrites dans une stratégie de croissance. Cela est expliqué, en partie, par l'émergence récente du secteur privé et par l'existence de freins juridiques et financiers à l'accumulation de capital, par une organisation de type patriarchal et par la caractéristique (classique des PME) de concentration du pouvoir autour de la personne du propriétaire-dirigeant qui est renforcé et même légitimé dans le contexte socioculturel algérien (Kadi, 2013 ; Assala, 2006).

En termes de densité des PME, l'économie algérienne enregistre un retard par rapport aux économies des pays développés où le taux le plus faible, dans les pays de l'OCDE est de 45 entreprises pour 1000 habitants contre 15 entreprises par 1000 habitants en Algérie. Par ailleurs, nous avons remarqué à travers notre analyse statistique l'existence d'une disparité spatiale (géographique) de l'activité économique entre le Nord, les Hauts Plateaux et Sud) (graphique 2). Cette disparité entre les trois pays génère un écart en matière de développement régional.

La majorité des PME algériennes souffrent d'un retard technologique (Kadi, 2013 ; Amarouche, 2010). Afin de faire diminuer, les coûts d'investissement, diverses PME optent pour du matériel peu développé ce qui les conduit à des conditions de production peu performantes. Le nombre moyen de personnes employées par entreprise est de 03 personnes ce qui explique la grande présence des très petites entreprises dans le parc des PME privées en Algérie (Merzouk, 2008).

Conclusion

Toute cette connaissance, de nature empirique et théorique, accumulées par les chercheurs appartenant à des économies développées, émergentes et en transition, a permis d'une part d'identifier la PME comme acteur qui a su se faire une place dans le système économique et commercial et d'autre part, à construire les méthodologies sur des bases théoriques qui correspondent aux différentes caractéristiques internes et externes à la PME.

Nous avons vu que la première difficulté qu'il faut surmener, quant à l'étude de la PME, c'est de fournir une définition commune et harmonisée à ce type d'entreprise. Dans la majorité des études, la taille, exprimée en termes d'effectif des employés, est le critère le plus retenu pour distinguer entre les PME et les grandes entreprises. Toutefois, Brooksbank (1991) a indiqué que la question principale qu'il faut résoudre absolument, avant de définir le concept de « petite entreprise » c'est de déterminer la notion de la taille. Dans ce sens, plusieurs chercheurs, au début des années 1970 tels que Blau & Schoenherr (1971) et Child & Mansfield (1972), se sont interrogés sur le caractère spécifique des PME par rapport aux grandes entreprises. Ainsi est posée la question sur les critères de découpage et de délimitation de la frontière critique entre ces deux objets de recherche. Autrement dit, comment peut-on établir la frontière entre la petite et la grande entreprise en prenant en considération toutes les caractéristiques et les spécificités qui peuvent appuyer cette distinction entre ces deux types d'entreprises ?

Sur le plan économique, le développement et l'émergence des PME sont associés à des crises générales ou sectorielles fragilisant les grandes entreprises, ce qui conduit généralement un licenciement massif des travailleurs. La création de petits projets constitue une alternative à ces travailleurs. Cette émergence tient aussi à la nécessité de faire face à la concurrence et de réduire des coûts par la sous-traitance ou la segmentation de l'activité. Dans cet ordre d'idées, il ne faut pas oublier l'effet de la stratégie «d'essaimage²» adoptée par les grandes entreprises, qui permet la réduction du suremploi dans les grandes entreprises. Cette forte tendance à la PME est encouragée par les pouvoirs publics dans tous les pays, qui ont multiplié ces dernières années leurs efforts en termes d'avantages fiscaux et de simplification des formalités pour la création des petites entreprises. Cet effort est concrétisé ainsi par la mise en place différents programmes d'aide à la création d'entreprises notamment les petites entreprises et l'artisanat.

Au fait, toutes ces caractéristiques visibles dans les PME algériennes sont le produit de l'histoire récente de l'économie algérienne définie par une longue phase de transition d'une gestion socialiste centralisée vers une gestion plus libérale où l'initiative est encouragée ainsi que la dynamique de l'esprit d'entreprendre. Néanmoins, cette dynamique gravite autour d'un environnement économique qui n'est pas favorable au progrès de ces entreprises sur le plan organisationnel et fonctionnel. Ces caractéristiques sont aussi issues d'un environnement socioculturel qui influence le mode de pensée et d'actions des chefs d'entreprises (Tessa et Gheddache, 2010) qui ont un impact sur la croissance des entreprises ; ce mode de pensée est défini par une gestion patriarcale, un taux de bancarisation très faible, le recours au soutien du réseau familial pour le financement.

²L'essaimage ou **flexibilité quantitative externe du travail**, est une stratégie établie par des grandes entreprises, qui consiste à inciter leurs salariés (cadres) à créer leurs propres entreprises sous la forme d'aides de conseils ou de prêts. Cette procédure vise à alléger le personnel au sein des entreprises en difficulté sans incidents d'une part et d'autre part l'encouragement de l'initiative privée.

L'environnement juridique n'est pas en reste, caractérisé par une réglementation rigide qui donne plus de difficultés aux créateurs d'entreprises pour le montage des dossiers ainsi que la recherche du financement.

Bibliographie

- Abbas. (2008). « La PME et le développement territorial dans l'Union Européenne », In Colloque international : *Entreprenariat et Développement territorial et rural*. Université de Tlemcen. 03-04 décembre 2008.
- Aknine, S. R. (2005). « Émergence des entreprises et raison d'échecs : Enquête menée à Tizi-Ouzou », Les cahiers du Cread, n° 73, pp. 119-133.
- Amarouche, A. (2013). « Le statut de la monnaie et des institutions de sa gestion en économie de rente : illustration par le cas algérien », in la revue les Cahiers du credad, n° 104, p.5-32.
- Amarouche, A. (2010). « Quelle place pour les PME industrielles dans une économie libéralisée de rente ? Cas de l'Algérie », in *la PME algérienne et le défi de l'internationalisation (Dir)*, André Joyal, Mohamed Sadeg et Olivier Torrès, L'Harmatan, paris, pp. 123-149.
- Assala, K. (2006). « PME en Algérie : de la création à la mondialisation », 8ème Congrès international francophone en entrepreneuriat et PME (CIFEPME), 25,26 et 27 octobre 2006.
- Bayad, M.; Nebenhaus, D. (1994). « Recherche sur la GRH en PME : proposition en vue d'un modèle théorique », in Vème Congrès de l'AGRH, Montpellier, pp. 235-242.
- Belletante, B. ; Levratto, N. (1995). « Finance et PME : quels champs pour quels enjeux ? », Revue Internationale PME, vol. 8, n° 3-4, 1^{er} trimestre 1995.
- Bouyacoub, A. (2006). « Entrepreneuriat, territoire et capital humain, in colloque international : création d'entreprise et territoires », in colloque international sur la création d'entreprise et territoires, université de Tamanrasset, 2006.
- Cnes. (2002), « Rapport sur la conjoncture économique et sociale », 2^{ème} semestre 2002.
- Czinkota, M. (1983). « State government promotion of manufacturing exports: a gap analysis », *Journal of International Business Studies*, vol. 14, p. 147-153.
- D'Amboise, G. (1993). « Empirical research on SME's: The past ten years in Canada », *Journal of Small Business & Entrepreneurship*, Vol 10, n°2, pp. 2-12.
- Dubost, N. (1995). « Les PME françaises évoluent-elles vers des bureaucraties ?», communication au congrès de l'AIMS, Paris-Dauphine, pp. 596-611.
- Evans, D.; B. Jovanovic. (1989). « An Estimated Model of Entrepreneurial Choice Under Liquidity Constraints », in *Journal of Political Economy*, n°97, pp.808-827.
- Guilhon, A. ; Guilhon, B. ; Pegin, D. (1993). « L'identité de la PME à travers l'activité d'exportation », in Congrès Francophone de la PME, Paris, 25-27 Octobre, pp. 385-401.
- Isli, M. A. (2005). « La création d'entreprises en Algérie », in *les cahiers du CREAD*, n° 73, pp. 51-73.
- Joyal, A. (2010). « Histoire de la PME exportatrices : l'exemple Québécois, brésiliens et chinois, in *la PME algérienne et le défi de l'internationalisation (Dir)*, André Joyal, Mohamed Sadeg et Olivier Torrès, L'Harmatan, paris, pp. 219-248.
- Kadi, M. (2013). « Relation entre PME et Emploi en Algérie : Quelle réalité ? », Colloque international organisé par l'université de Sétif, les 11 et 12 mars 2013, sous le thème : « l'évolution des effets des programmes d'investissements publics 2001-2014 et leurs retombées sur l'emploi, l'investissement et la croissance économique ».
- Kitzinger, J., Markova, I., & Kalampalikis, N. (2004). « Qu'est-ce que les focus groups», Bulletin de psychologie, n°.471, vol.03, pp.237-243.
- Korichi, Y. ; Gaboussa, A. ; SI-Lekhal, k. (2013). « Les PME en Algérie : État des lieux, contraintes et perspectives » in *la revue performance des entreprises*, n°4, pp. 37- 57.
- Lallement, M. ; Madoui, M. ; Abedou, A. ; Bouyacoub, A. (2007). « De la gouvernance des PME PMI, regard croisé France Algérie » Edition L'HARMANTAN, 338p.
- Madoui, M. ; Boukrif, M. (2009). « De l'économie administrée à l'économie de marché. Les PME à l'épreuve de la mise à niveau des entreprises en Algérie » in colloque international sur la vulnérabilité des TPE et des PME dans un environnement mondialisé, 11eme journée scientifique du réseau entrepreneurial INRPME, Trois rivières, 27 au 29 mai 2009.
- Madoui, M. ; Guillet, À. (2007). « Crise et mutation du modèle de développement algérien : du gigantisme industriel au développement de la PME-PMI » travail et emploi, n° 101.
- Merzouk, F. (2008). « PME et compétitivité en Algérie », *Revue économie et management*, n° 09, pp.
- Ministère de l'industrie et des mines. « Bulletins d'informations statistiques de la PME », de 2001 à 2017.
- Ministère de la PME-PMI. (2004). « Stratégie de développement de la petite et moyenne entreprise « PME – perspectives de développement ».
- Moini, A.H. (1995). « An inquiry into successful exporting. An empirical investigation using a 3 stage model », in *Journal of Small Business Management*, vol. 33, n°3, pp. 9-25.

Quelle place pour la PME algérienne dans le processus du développement économique ? D: Mohamed KADI

- Nemri Yaici, F. (2014). « Les PME et l'emploi en Algérie : une diversité de dispositifs d'appui pour quels résultats ? », les cahiers du Cread, n°110, pp.53-74.
- ONS. (2010). « l'Algérie en quelques chiffres », n°40, résultats 2007-2009, pp. 63.
- Tessa, A ; Gheddache, L. (2010). « La transmission de la pme familiale : une étude exploratoire à partir des perceptions du cédant potentiel », les cahiers du Cread, n°91, pp. 105-129.
- Torrès, O. (1998). « *PME*, des nouvelles approches », Paris, Édition Économica.
- Wtterwulghe, R. (1998). « La PME : une entreprise humaine », Ed. De Boeck, Université, Bruxelles.
- Zoubeidi, M. ; Gharabi, D. (2013). « Impact du PNDA sur la performance économique des filières stratégiques en Algérie : cas de la filière lait dans la wilaya de Tiaret », *Revue Écologie-Environnement*, n°9, pp.